

COMMUNIQUÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 02 Octobre 2013 et a délibéré sur les affaires suivantes :

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

- Afin d'AUTORISER L'EXTENSION DE BATIMENTS DANS L'ALIGNEMENT EXISTANT sur la zone d'activités classée en zone AUY et UY du PLU, une modification simplifiée du PLU est nécessaire. Une enquête publique sera ouverte pendant un mois avec registre dédié au secrétariat de mairie.

NOUVEAU CONTRAT REGIONAL 2014-2017

La commune a fait une demande de NCR pour aider à financer la réalisation des travaux d'aménagement rue Robert d'Arbrissel dans le programme de réaménagement du centre bourg en compensation des fonds FISAC non abondés. Celle-ci nous a été validée au conseil communautaire de SAUMUR AGGLO pour un montant de 55000 € dans l'enveloppe dédiée aux communes intégrées au périmètre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Validation de l'attribution de l'indemnité au receveur municipal dans la limite de 50% du taux maximum.

VIGIFONCIER

Accord pour l'adhésion à la plateforme VIGIFONCIER proposée aux différentes collectivités de SAUMUR AGGLO avec une convention de partenariat pour permettre l'accès sécurisé avec identifiant et mot de passe à ce site d'informations foncières. La durée de la convention est de 3 ans pour un coût de 75 € HT la 1^{ère} année et 150 € HT par année suivante. Ce montant correspond à la charge d'accès à VIGIFONCIER pour SAUMUR AGGLO, et divisée sur les 32 communes du territoire.

TABAC

Refus d'achat de la licence de TABAC proposé par un commerçant qui souhaite arrêter son activité au 31 Octobre 2013. Le conseil municipal considère que cette acquisition doit pouvoir intéresser un autre commerçant et que ce n'est pas le rôle de la commune de se substituer au privé dans le portage de ce genre de commerce.

NID DE FRELONS

Une demande nous a été transmise concernant la participation de la commune à la destruction d'un nid de frelons. Conformément à la délibération prise en Juin 2013 une participation de 50 € est accordée.

TRAVAUX EN COURS

Avenue Rochechouart : L'avancement des travaux est conforme au planning.

Stade de La Cadhumeau : Les travaux sont terminés.

Suite à la demande des habitants de la *cité de la Lizandière*, un système de ralentisseur sera mis en place à l'entrée de celle-ci pour diminuer la vitesse des véhicules.

Un abri translucide sera posé courant Novembre à l'*arrêt de bus Place du Grand Clos*.

La table d'orientation du panorama de la Route de Loudun récemment endommagée par un tiers qui ne s'est pas manifesté sera déposée par les Agents communaux pour la protéger des intempéries pendant sa réfection.

Défibriateur : Chaque commune du département est dorénavant dotée d'un défibrillateur entièrement automatique (DEA) fourni par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et placé en façade de mairie.

Afin de continuer à assurer la pleine efficacité de l'appareil, la paire d'électrodes adultes doit être changée ainsi que la batterie.

Cimetière : De nombreux pavés de rue ont été récupérés lors du décaissement de l'avenue Rochechouart. Le personnel technique a pavé l'allée menant au conteneur à déchets du cimetière afin d'agréments son accès.

Un cyprès sera planté et des bancs seront placés auprès du jardin du souvenir. Un banc sera installé rue Saint Jean de l'Habit.

FILM

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que le réalisateur Jean-Pierre MOCKY, tournera prochainement deux scènes du film « Calomnies » dans le village.

RYTHMES SCOLAIRES

Une réunion est prévue courant novembre avec les nouveaux délégués des Parents d'élèves, les professeurs et les Élus pour étudier la faisabilité du processus à la rentrée 2014.

TROC PLANTES

Le troc plantes aura lieu le 12 Octobre 2013 de 10h à 12h.

5 lauréats seront récompensés au titre des maisons fleuries à 11h30.

Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : RAPPEL

Une aide peut être demandée auprès de SAUMUR AGGLO dans le cadre de la rénovation de maisons anciennes.